

Monsieur Le Maire constate oralement qu'il y a :

- 8 présents : Alain FAVRAUD, Eléonore BEAUBREUIL, Gérard BÂCLE, Jean-Philippe BUCHET, Didier CHARPENTIER, Sylvie DOUCEAU, Sylvain DUBEST, Bethy LECOEUR,
- 1 absente avec pouvoir : Sophie GRANGER qui donne pouvoir à Eléonore BEAUBREUIL
- 3 absents excusés : Véronique CHABASSE, Caroline TABARINO et Grégory VERGNE.

Secrétaire de la séance : Eléonore BEAUBREUIL élue à l'unanimité.

Approbation du PV du Conseil Municipal du 08/12/2023 à l'unanimité.

Les sujets abordés :

- Engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024

→ Monsieur Le Maire rappelle qu'il lui est autorisé d'engager/liquider/mandater les dépenses d'investissement à concurrence de 25% des crédits ouverts au budget précédent. Les crédits ouverts au budget 2023 en dépenses d'investissements étant de 126 193.93€, le conseil municipal AUTORISE donc Le Maire à engager/liquider/mandater 31 548.48€ en investissement avant le vote du budget 2024.

VOTE = POUR à l'unanimité

- Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) - Orange

→ Le Maire explique qu'il convient de demander à Orange, la Redevance d'Occupation du Domaine Public à Orange, pour l'année 2023. Selon le calcul, la collectivité va demander 791€.

Le Conseil municipal APPROUVE l'inventaire des réseaux au 31/12/2023, APPROUVE le calcul et le résultat et SOLLICITE auprès d'Orange le versement de la redevance pour un montant de 791€.

VOTE = POUR à l'unanimité

- Définition des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAErR)

→ Lecture par Sylvie Douceau du projet de délibération. Monsieur Le Maire rappelle qu'il est demandé aux communes, de définir des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAErR) afin de faciliter le développement de projets indépendant des énergies fossiles notamment.

Le Maire évoque qu'il y a eu une consultation citoyenne entre le 20/11/2024 et le 08/12/2024 à ce sujet.

Des zones ont été étudiées et sont présentées pendant la séance. Les élus discutent les éléments.

Les membres du conseil municipal VALIDENT les zones retenues et DEFINISSENT les ZAErR telles que présentées sur le plan.

VOTE = POUR à l'unanimité

- Vente de bois

→ Lecture par Eléonore BEAUBREUIL. Monsieur Le Maire explique suite à l'entretien des espaces boisés et coupes d'arbres pour la sécurisation des espaces publics, la commune dispose d'une réserve de bois. Il propose de vendre ce bois aux particuliers domiciliés à Saint Martin de Jussac pour leur usage personnel en bois de chauffage. Vu les prix pratiqués par les professionnels du bois et considérant que la commune n'est pas équipée pour proposer des services égaux, il est proposé de vendre ce bois tronçonné en billes de 50cm, à emporter, les particuliers se chargeront du transport, du façonnage et du stockage.

Après en avoir débattu, les membres du Conseil Municipal AUTORISENT le Maire à proposer du bois aux particuliers habitant la commune pour leur usage personnel au prix de 35€ le stère non-façonné et non-livré. DEFINISSENT la quantité minimale d'achat à 1 stère et la quantité maximale à 3, DISSENT que la date et l'heure d'inscription détermineront l'ordre d'attribution jusqu'à épuisement du stock, que les bénéficiaires seront informés par téléphone et qu'un rendez-vous sera fixé pour le retrait et que la facturation se fera après validation du bon d'enlèvement par l'acheteur et l'agent/élu de la commune. Ils VALIDENT la période pour cette opération entre le 25 janvier et le 1^{er} avril de l'année.

VOTE = POUR à l'unanimité

- Protection Sociale Complémentaire

→ Lecture par Sylvie DOUCEAU. Le Maire explique qu'il convient de donner mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute Vienne (CDG87) pour lancer une consultation nécessaire à l'éventuelle conclusion d'une convention de groupe concernant la Protection Sociale Complémentaire qui passera obligatoire au 1^{er} janvier 2025.

Après en avoir débattu, le conseil municipal AUTORISE Le Maire à donner mandat au CDG87 pour lancer une consultation, négocier (pour son compte) un accord avec les organisations syndicales représentatives du périmètre du contrat, pour déterminer les conditions de déroulement de la négociation et les modalités de conclusions de cet accord et pour approuver l'accord signé. Il AUTORISE aussi, in fine, Le Maire à signer ou non, la convention.

VOTE = POUR à l'unanimité

- Echange de parcelles

➔ Lecture par Eléonore BEAUBREUIL. Le Maire explique qu'il convient de régulariser des situations cadastrales au niveau de la Route de Chanliat ainsi qu'au village de Bar.

Suite à des bornages et la mise en place de nouvelles numérotations cadastrales, Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal, de mener à bien les échanges (sans soulte) afin de régulariser les situations.

Après exposé des 2 situations, le conseil municipal AUTORISE Le Maire à signer tout document nécessaire, à mettre en forme les documents si besoin et à se rapprocher de l'office notarial SCP RIFFAUD/LORIOT-CHEYRON/COULEAU si nécessaire.

VOTE = POUR à l'unanimité

- Saisine du Comité Social Territorial (CST)

➔ Lecture par Eléonore BEAUBREUIL. Le Gouvernement a présenté un ensemble de mesures salariales ayant vocation à soutenir plus particulièrement les moyens et bas salaires. L'une des mesures présentées est l'attribution d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle au profit des agents les plus impactés par l'inflation. Afin de pouvoir voter la mise en place d'une telle prime, Le Maire explique qu'il faut tout d'abord avoir l'accord du CST.

Après en avoir discuté, le Conseil municipal AUTORISE Le Maire à déposer un dossier de saisine du CST pour la prochaine séance.

VOTE = POUR à l'unanimité

- Avenant à la convention avec l'ATEC

➔ Lecture par Sylvie DOUCEAU et explications par le Maire : il rappelle que la commune a signé une convention en 2012 avec l'Agence TECHnique de la Haute-Vienne (ATEC) pour la mise en place, la maintenance et l'assistance sur les logiciels « métiers ». Avec l'arrivée en 2023 d'un nouveau logiciel, il convient d'entériner les modifications par la signature d'un avenant à cette convention.

Sur ces explications, le Conseil Municipal AUTORISE Le Maire à signer l'avenant proposé et tout document nécessaire à la régularisation de cette situation.

VOTE = POUR à l'unanimité

- Manifeste contre les plastiques à usage unique et le suremballage

➔ Lecture par Jean-Philippe BUCHET. Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal, que le SYDED87 (Syndicat qui assure le traitement des déchets ménagers et assimilés produits sur son territoire), sur une initiative du SMICVAL (Syndicat de Gironde) a fait parvenir un « manifeste contre les plastiques à usage unique et le suremballage ». Il y est relaté que l'urgence sanitaire et environnementale liée à la production, la consommation et la pollution visible et invisible liés aux plastiques ne fait plus aucun doute, que le plastique est partout, qu'il nuit gravement à notre santé et notre environnement, et qu'il convient de réduire absolument la quantité de déchets à la source, en participant à la résilience sur le territoire et en accompagnant la population sur des changements de comportement et de pratiques.

Les conseillers municipaux en débattent et AUTORISENT Le Maire à signer ce manifeste porté par le SYDED87 et à prendre tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

**VOTE = POUR à la majorité
(1 abstention)**

Questions diverses : Néant.

Informations diverses proposées par Le Maire ou les membres du conseil municipal :

- Monsieur Le Maire informe les élus de la mise à disposition du Bilan d'activités 2022 de la Communauté de Communes.

La séance est levée à 20h49.

La secrétaire de séance,

Eléonore BEAUBREUIL

Le Maire,

Alain FAVRAUD



Approuvé à l'unanimité des membres présents, en séance
Conseil Municipal du 29 mars 2024.